

Grille des spécifications des usages et normes par zone

Zone : **Vr 508**
Villégiature et récréation



USAGES	Habitation	unifamiliale	h1	●	●(a)					
		bi et trifamiliale	h2	●	●(a)					
		multifamiliale	h3							
		multifamiliale collective	h4							
		maison mobile	h5							
	Commerce	détail et services de proximité	c1							
		détail et serv. prof. et spéc.	c2							
		hébergement	c3	●(b)						
		restauration	c4							
		diver. et act. récréotouristiques	c5	●(c)						
		détail et de serv. contraignants	c6							
		débits d'essence	c7							
		commerces et serv. reliés à l'auto.	c8							
		gros, lourds et act. para-indust.	c9							
	Industrie	prestige	i1							
		légère	i2							
		lourde	i3							
		extractive	i4							
	Instit., public & communautaire	parcs, terrains de jeux et esp. nat.	p1		●					
		institutionnel et administratif	p2							
		communautaire	p3							
		infrastructures et équipements	p4							
	Agricole	culture du sol	a1							
		agriculture, forest. et sylviculture	a2		●					
		élevage	a3							
élevage en réclusion		a4								
Aire nat.	conservation	n1								
	récréation ext.	n2		●						
NORMES PRESCRITES	Structure	isolée		●	●					
		jumelée			●					
		contiguë				●				
	Marges	avant (m)	min.	10	10					
		latérale (m)	min.	8	8					
		latérales totales (m)	min.	16	16					
		arrière (m)	min.	8	8					
	Bâtiment	largeur (m)	min.	6	6					
		hauteur (étages)	max.	2	2					
		hauteur (m)	max.	11	11					
		superficie de bâtiment au sol (m ²)	min.	44	44					
		superficie de plancher (m ²)	max.							
	RAPPORT	coefficient d'occupation au sol (%)	max.	8	8					
		nombre de logement à l'hectare	max.		1					
		espace naturel (%)		60	60					
TERRAIN	largeur (m)	min.	50	50						
	profondeur (m)	min.	60	60						
	superficie (m ²)	min.	3000	25000						
DISCRÉT.	P.I.I.A.		●	●	●					
DISP. SPÉC.			(2) (3)	(1) (5)						
			(4) (5)	(5) (6)						
			(6)	(6)						

USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS OU EXCLU

Usage spécifiquement permis :

- (a) à l'intérieur d'un projet intégré d'habitation comportant uniquement des habitations de type uni- ou bi-familiale
- (b) gîte touristique
- (c) commerce récréatif extérieur offrant des activités non motorisées

Usage spécifiquement exclu :

DISPOSITIONS SPÉCIALES

- (1) art. 223 - projet intégré d'habitation
- (2) art. 35 - usage additionnel de service
- (3) art. 36 - usage additionnel artisanal léger
- (4) art. 37 - logement accessoire
- (5) lotissement art. 21, 22, 23 - Dimensions et superficies des terrains en fonction de la proximité d'un lac ou d'un cours d'eau
- (6) art. 40 - usage additionnel de garde et élevage d'animaux de ferme

AMENDEMENTS